Commune de Viroinval

# COMMUNE DE VIROINVAL – DESCRIPTION DE FONCTION
# OUVRIER MACON POUR LE SERVICE DES TRAVAUX (H/F/X)

## VOS MISSIONS

Vous intégrerez le service travaux de la Commune de Viroinval. Vous serez affecté à l'équipe « bâtiment ». Vos missions seront dédiées à la maintenance des bâtiments communaux et divers travaux de maçonnerie sur le domaine public. Vous réaliserez des interventions multiples et variées en rapport avec votre qualification. Vous accomplirez temporairement (en cas d'absence, de surcharge de travail) des tâches d'un poste connexe lorsque cela s'avère nécessaire (par exemple : effectuer des montages/démontages de matériel lors d'organisations festives).

Vous travaillerez en plein air par tous les temps et toutes les saisons. Vous ne craigniez pas le travail en hauteur et/ou en position agenouillée. Une bonne santé et une endurance physique sont nécessaires.

Vous dépendrez hiérarchiquement du chef du service technique communal et vous serez soumis à l'autorité du Collège communal. Vous recevrez quotidiennement les instructions de travail du responsable du service bâtiment.

Vous devrez être capable de travailler seul ou dans une petite équipe. Vous disposerez du permis de conduire de **catégorie C** (obligatoire).

## VOS TÂCHES PRINCIPALES

L'ouvrier doit être polyvalent dans toutes les tâches reprises dans ce descriptif, même s'il peut, en fonction des équipes et de ses compétences particulières, être plus régulièrement affecté à une tâche qu'à une autre. Cette liste n'est pas exhaustive et peut être adaptée en fonction des nécessités du service.

En tant qu'ouvrier en maçonnerie au sein du service travaux de l'administration communale, vous devez notamment :

- Être capable de lire ou de réaliser un plan, un dessin d'exécution ou des feuilles de travaux ;
- Être capable d'implanter un ouvrage et tracer des niveaux ;
- Être capable de faire un métré de marchandise ;
- Être capable d'assurer des travaux de maçonnerie (maçonnerie de blocs, briques, moellons… ; maçonnerie à la chaux ; percement de baie, ragréage, pose de linteau… ; coffrage, ferraillage et bétonnage d'élément de construction) ;
- Être capable de réaliser des petits travaux de plafonnage ;
- Être capable d'assurer des travaux de pavage, carrelage des sols et des murs ;
- Être capable de réaliser des terrassements mécaniques (mini-pelle ou tractopelle) ;

- Être capable de monter, utiliser et démonter correctement des échelles et échafaudages ;
- Être capable d'utiliser l'outillage et les véhicules (marteau-pic, plaque vibrante, minipelle, camion-grue …) de chantier et de génie civil ainsi que les entretenir ;
- Être capable de poser une signalisation conformément aux instructions données ;
- Nettoyer et ranger le matériel, les équipements et les véhicules mis à disposition selon les besoins et demandes du chef de service ;
- Lire les notices d'utilisation des engins et de l'outillage qui sont confiés afin de les utiliser en toute sécurité conformément aux instructions du conseiller en prévention ;
- Être polyvalent au niveau des horaires de travail et être flexible en cas d'urgence la nuit, les week-ends et jours fériés ;
- Avoir une démarche pro-active et proposer des solutions devant des situations problématiques, tout en collaborant avec son supérieur ;
- Faire preuve de polyvalence en acceptant d'effectuer des travaux simples non liés à sa qualification et, en cas de besoin, toutes tâches inhérentes à la fonction d'ouvrier communal en voirie et /ou dans les bâtiments communaux :
- Participer au service de garde ;
- Être à disposition lors de l'activation du plan d'urgence (par exemple, dans le cas d'évènement de type inondation).

## ATTITUDES PERSONNELLES (SAVOIR-ÊTRE)

L'agent doit faire preuve de :

- D'un bon relationnel ;
- Respect de la hiérarchie ;
- Être motivé à travailler en équipe ;
- Être autonome dans le travail ;
- Appliquer les normes de sécurité, de santé et d'hygiène ;
- Être fiable, autonome et ponctuel ;
- Être capable d'exécuter les tâches dans les délais imposés ;
- Avoir le sens de l'organisation et des responsabilités ;
- Présenter une image positive de l'administration ;
- Faire preuve de droiture, de réserve, de discrétion, de confidentialité, de respect des réglementations et de loyauté dans l'exercice de sa fonction (déontologie).

## CONDITIONS DE PARTICIPATION AU RECRUTEMENT

- Être titulaire, au moment de l'entrée en fonction, d'un diplôme au moins égal au diplôme de l'enseignement technique secondaire inférieur ou d'un certificat technique secondaire inférieur ou un certificat d'apprentissage, **en lien avec l'emploi à occuper (maçonnerie)** ;
- Être détenteur/trice du permis de conduire catégorie **C** (obligatoire) ;
- Jouir de ses droits civils et politiques ;
- Fournir un extrait de casier judiciaire – Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Répondre aux conditions d'aides à l'emploi (passeport APE) au plus tard lors de l'entrée en fonction ;
- Introduire sa candidature dans les formes et délais prescrits par le présent avis de recrutement ;

- Réussir les examens de recrutement comprenant trois épreuves : écrite, pratique et orale. Pour réussir, vous devez obtenir 50 % minimum des points à chacune des trois épreuves et un minimum de 60 % des points au total des 3 épreuves.

## NOUS VOUS OFFRONS

Sous régime contractuel, niveau D2, à temps plein et répondant aux conditions d'aide à l'Emploi (passeport APE).

- Contrat à durée déterminée de 6 mois avec possibilité de contrat à durée indéterminée au terme du contrat initial ;
- Régime de travail : Temps plein – 38 heures par semaine ;
- Echelle barémique D2 (salaire annuel brut, sans ancienneté : 31.777,99 €) ;
- Une reprise d'ancienneté de 6 ans dans le secteur privé / reprise complète de l'ancienneté dans le secteur public ;
- Une prime de fin d'année ;
- Un environnement de travail agréable.
- Date d'entrée en fonction : avril 2025.

Les conditions détaillées peuvent être obtenues auprès du service Ressources Humaines et Jeunesse au 060/31 00 21 ou morine.colin@viroinval.be.

## INTERESSE(E) ?

**Date limite de candidature : 07 mars 2025 à 16h00.**

Candidature à adresser par envoi postal au Collège communal (date de la poste faisant foi) ou déposé en mains propres auprès de Madame Morine COLIN, service du personnel (adresse : Centre administratif, Parc Communal 1 à 5670 NISMES).

Pour être valable, votre candidature doit obligatoirement être accompagnée, sous peine d'irrecevabilité :

- D'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae ;
- D'un extrait de casier judiciaire modèle 595 datant de moins de 3 mois (document original - pas de copie) ;
- D'une copie recto/verso de la carte d'identité ;
- D'une copie recto/verso du permis de conduire **catégorie C** ;
- D'une copie de votre diplôme en relation avec le post et/ou une attestation justifiant l'expérience dans le domaine de la maçonnerie.

*Règlement général sur la protection des données*

*En transmettant votre candidature et les documents annexes demandés, vous acceptez expressément l'utilisation et le traitement de données à caractère personnel. Ces informations seront utilisées de façon sécurisée, conformément au RGPD, et uniquement aux fins du recrutement concerné.*